



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 83

Question écrite n° 94818

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'avancement du projet de travaux de protection phonique sur la RN 83 entre Houssen et Guémar. Les murs antibruit situés sur le ban de Houssen sont en très mauvais état. Il souhaite également savoir si les travaux de réfection de ces murs seront compris dans l'ensemble du programme de travaux de la RN 83.

Texte de la réponse

Le projet de protections acoustiques sur la RN 83 à Ostheim et Guémar a été déclaré d'utilité publique en septembre 2010. La procédure d'acquisitions foncières doit être lancée en 2011 et les travaux devraient débiter en 2012. Quant à la réfection du mur antibruit existant à Houssen, elle constitue une opération indépendante. Cette remise en état doit faire l'objet d'une convention entre l'État et le conseil général du Haut-Rhin, l'État s'étant engagé à prendre en charge, à titre exceptionnel, les deux tiers du montant des travaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94818

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13162

Réponse publiée le : 15 mars 2011, page 2541